

## POLITIQUE QHSE

**MFG**, une filiale du Groupe CEVITAL, est spécialisée dans la **fabrication**, la **transformation**, la **livraison** et la **commercialisation** du **verre float**, du **verre feuilleté** et du **verre à couches**.

Nous œuvrons continuellement pour consolider notre position en tant qu'acteur majeur dans le domaine du verre. Nos produits répondent aux normes de qualité les plus stricts, grâce à l'engagement de collaborateurs compétents et motivés. Nous intégrons pleinement les exigences réglementaires en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement, et ce afin d'améliorer le bien-être de nos collaborateurs et la satisfaction de l'ensemble de nos parties Intéressées.

La Direction s'engage à son plus haut niveau à satisfaire les exigences applicables, à contribuer activement au développement et l'amélioration continue de son système de management dans le respect de la réglementation en vigueur et des valeurs du groupe et plus particulièrement le travail d'équipe, l'engagement et la transparence dans la communication.

**Afin d'assurer la pérennité, le plan stratégique établi à l'horizon 2029 vise à :**

- ✓ Conforter nos parts de marché en local et à l'international en verre clair ;
- ✓ Maitriser nos coûts afin d'assurer une rentabilité à long terme ;
- ✓ Maintenir un processus durable et d'amélioration continue de nos performances basé sur la maîtrise des risques et opportunités ;
- ✓ Améliorer d'avantage notre niveau d'engagement proactif afin de continuer à inculquer une culture de Santé-Sécurité et Environnement basée sur la prise de conscience des risques, la prévention des traumatismes, pathologies et aspects environnementaux par toutes les parties intéressées.

**Pour ce faire, les objectifs suivants ont été établis :**

- ✓ Assurer en permanence la satisfaction de nos clients et les autres parties intéressées ;
- ✓ Maintenir les certifications produits dans une approche de réduction des risques qualité (ATG du verre à couches, UNI du verre feuilleté et l'accréditation du laboratoire central selon ISO/IEC 17025);
- ✓ Réduire et optimiser la consommation des ressources naturelles ;
- ✓ Réduire, voire éliminer les Risques/Impacts liés à nos activités et services dans le but de prévenir tout préjudices pouvant porter atteinte à la Santé-Sécurité des travailleurs ou à l'environnement ;
- ✓ Faire participer et consulter nos travailleurs dans notre démarche relative à la promotion de la Santé-Sécurité au travail ;
- ✓ Utiliser la démarche du Loss Control comme levier afin d'engager activement les travailleurs dans la prévention de la santé, la sécurité et l'environnement.

Je m'engage en ma qualité de premier Responsable de MFG, à respecter et à faire respecter toutes les dispositions prises, avec la participation et la contribution de tous y compris nos partenaires, en mettant à disposition toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires.

Chacun de nous doit s'impliquer individuellement dans cette démarche, et s'assurer que le travail au quotidien soit en adéquation avec cette politique pour que nous demeurions dans une démarche de progrès continu reconnu et maintenu à travers notre certification QHSE.

# POLITIQUE QUALITE



La Direction Générale de MFG, affirme sa volonté de satisfaire les exigences de ses clients, en poursuivant son engagement à améliorer de manière continue, les performances de son laboratoire central physico-chimique.

La compétence du personnel, son indépendance, son impartialité sont autant d'éléments fondamentaux que nous devons maîtriser et surveiller régulièrement pour préserver la qualité de nos prestations avec une préoccupation permanente du maintien de la confidentialité.

A cet effet, nous nous engageons sur des objectifs cohérents à notre mission et qui se présentent comme suit :

- Privilégier une démarche stratégique d'écoute de nos clients et parties intéressées afin d'apporter une réponse précise et concrète à leur besoin réel et potentiel ;
- Veiller sur le respect de la réglementation en vigueur applicable à notre activité ;
- Assurer la maintenance et la maîtrise de nos équipements d'analyse ;
- Mettre en œuvre des outils permettant à tout le personnel de se familiariser avec la documentation qualité et d'appliquer les dispositions du laboratoire ;
- Favoriser le développement des compétences du personnel par la formation permanente et la promotion d'un climat social propice à la créativité et au travail en équipe;
- Assurer la fiabilité des résultats d'analyse ;
- Exiger de nos fournisseurs, le respect des normes de qualité et maintenir avec eux un climat de confiance basé sur des relations mutuellement bénéfiques ;
- Poursuivre la politique d'amélioration continue afin de pérenniser notre accréditation ISO/CEI 17025.

Je m'engage en ma qualité de premier Responsable de MFG, à respecter et à faire respecter toutes les dispositions prises, avec la participation de tous y compris les parties intéressées, en mettant à disposition toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires. C'est en suivant cette voie que nous pourrons créer ensemble une dynamique de progrès et travailler de manière plus efficace et efficiente.

L'arbaa le : 15/12/2024

Le Directeur Général

The signature of the General Director is written in blue ink over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'MAGASIN FARMACIEN GÉNÉRAL' and 'class SPA'. Below the stamp, the name 'Abdelghani VALLES' is printed in a bold, blue, sans-serif font.

## Agrément technique ATG avec certification



VERRE À COUCHES À BASSE  
ÉMISSIVITÉ

MEDI STAR S, MEDI STAR + S et  
MEDI SUN

VERRE À COUCHES À  
PROTECTION SOLAIRE

MEDI REFLECT

Valable du 08/08/2023  
au 07/08/2028

## Opérateur d'agrément et de certification



Cantersteen 47 1000 Bruxelles  
www.bcca.be - mail@bcca.be

### Titulaire d'agrément:

Mediterranean Float Glass  
29, Route de Meftah,  
Larbaa Wilaya de Blida  
09300 Larbaa  
ALGERIE  
Tél. : +21 3214486 21 / 23 / 67  
Fax : +21 32 1448555

## 1 Objet et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable du produit (tel que décrit ci-dessus) par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet agrément technique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un opérateur de certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'agrément technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet agrément technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

## 2 Objet

L'agrément technique de verre à couches à basse émissivité avec ou sans contrôle solaire fournit la description technique des verres traités qui atteignent les niveaux de performance mentionnés dans le paragraphe 6 pour autant qu'ils soient traités conformément aux prescriptions reprises dans les paragraphes 4 et 5.

Les essais ITT réalisés dans le cadre du présent agrément peuvent être utilisés pour le marquage CE du verre à couches conformément à la NBN EN 1096-4.

L'agrément technique avec certification comprend un contrôle permanent de la production par le fabricant, complété par un contrôle externe régulier par un opérateur de certification désigné par l'UBAAtc.

L'agrément technique avec certification se rapporte aux performances du verre à couches proprement dit, mais pas à sa transformation en produits plus complexes (tels que vitrages isolants, trempé, feuilleté, ...), à leurs performances, ou à leurs mises en œuvre.

### 3 Système

Les verres à couches décrits dans cet agrément consistent en des substrats verriers revêtus d'un empilement de fines couches inorganiques déposées à la surface du verre par la technique de pulvérisation cathodique.

Les verres à couches décrits dans cet agrément sont de la classe C telle que définie dans la norme NBN EN 1096-1. Ils sont destinés à être ultérieurement transformés en vitrage isolant.

Les verres à couches décrits dans cet agrément améliorent les propriétés d'isolation thermique ( $U_g$ ) et le facteur solaire (g) des produits verriers dans lesquels ils interviennent.

### 4 Éléments

#### 4.1 Sites de fabrication

Les couches MEDI STAR S, MEDI STAR + S, MEDI SUN et MEDI REFLECT sont déposées sur le verre dans l'usine Mediterranean Float Glass à Larbaa (Algérie).

#### 4.2 Supports

La dénomination commerciale MEDI STAR S, MEDI STAR + S, MEDI SUN et MEDI REFLECT est donnée pour la couche déposée sur un verre float clair.

#### 4.3 Couches

Pour obtenir un verre à couches à basse émissivité ou verre à couches à contrôle solaire, le verre simple est revêtu d'une couche spéciale conférant au vitrage ainsi traité la particularité de réfléchir :

- le rayonnement dans l'infrarouge lointain, limitant ainsi l'échange de chaleur entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment (diminution du coefficient «  $U_g$  »)
- le rayonnement solaire à courte longueur d'onde, limitant ainsi la surchauffe à l'intérieur du bâtiment (diminution du facteur solaire « g »)

Les couches sont déposées hors ligne par pulvérisation cathodique.

Les couches sont appliquées sur des feuilles de verre en plateaux ou découpées. Les équipements de Mediterranean Float Glass à Larbaa (Algérie) permettent le traitement de feuilles (plateaux) d'une largeur de 3210 mm et d'une longueur de 6000 mm.

Dans un magnétron contenant un gaz neutre, une différence de potentiel est créée entre 2 électrodes permettant à la cathode une projection d'ions dont certains se déposent à la surface du verre.

Les différentes feuilles sont posées sur un chevalet conditionné de manière à protéger, pour une durée limitée, les verres à couches contre l'humidité et les avatars inhérents au stockage, au transport et à la manutention.

## 5 Mise en œuvre

Lors de la mise en œuvre du vitrage à couches, le transformateur doit respecter les prescriptions du producteur de verre à couches.

Voir à cet effet les Instructions d'emploi de MFG suivants :

- MEDI Star S,
- MEDI STAR + S,
- MEDI SUN,
- MEDI REFLECT

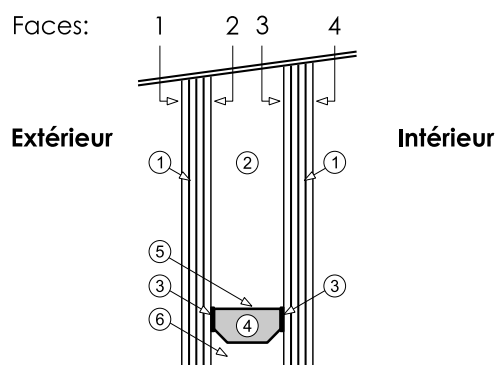
Le transformateur doit aussi respecter ce qui suit.

#### 5.1 Utilisation des verres à couches

Les verres à couches décrits dans cet agrément sont de la classe C telle que définie dans la norme NBN EN 1096-1.

Les verres à couches de la classe C ne peuvent être utilisés qu'avec la couche enfermée dans la cavité d'un vitrage isolant, donc en face 2 ou 3 d'un vitrage isolant en référence à la figure 1.

Figure 1 – Faces d'un vitrage isolant



1. feuille de verre
2. air ou gaz déshydraté
3. première barrière d'étanchéité
4. dessicant
5. espaceur
6. deuxième barrière d'étanchéité

Les verres à couches de la classe C peuvent être conditionnés sur chevalets (voir chapitre 4.3) et faire l'objet d'un assemblage différé.

#### 5.2 Transformation des verres à couches

Lorsque le verre à couches est transformé ultérieurement en un produit verrier plus élaboré (feuilletage, assemblage en vitrage isolant,...), il convient de s'assurer que le verre à couches n'en est pas altéré ou que le produit résultant de la transformation n'est ou ne sera pas altéré par la présence de la couche. Cela doit normalement être établi par l'évaluation de la conformité du produit final par rapport aux normes européennes des produits concernés.

Les verres à couches MEDI STAR S, MEDI STAR + S, MEDI SUN et MEDI REFLECT ne sont pas destinés à être trempés. La trempe se fait avant le dépôt de la couche.

## 6 Performances

Les verres à couches MEDI STAR S, MEDI STAR + S, MEDI SUN et MEDI REFLECT répondent aux exigences des normes NBN EN 1096-1 et NBN EN 1096-3. Les caractéristiques spectrophotométriques sont données ci-après.

Les émissivités déterminées par le fabricant sont certifiées par le BCCA sur la base d'un schéma de contrôle conformément à la norme NBN EN 1096-4 et le guide UEAtc « Guide technique UEAtc relatif aux verres à couches – Projet final – Octobre 2002 ».

Nom commerciale des vitres selon le support de base	Domaine de l'UV $\tau_{UV}$	Domaine visible			Domaine solaire				Composition DV (argon) - position couche	Domaine thermique		Classification NBN EN 1096-1	Sul NE
		$\tau_v$	$\rho_v$	$\rho'_v$	$\tau_e$	$\rho_e$	$\rho'_e$	g (*1)		$\epsilon_n$	Ug		
MEDI STAR S	-	86	6	8	60	28	23	62	4/12/4, pos 3	0,03	N.A.	C	
MEDI STAR + S	-	74	17	19	49	41	35	51	4/12/4, pos 3	0.02	N.A.	C	
MEDI REFLECT	-	65	33	31	65	25	23	61	6/16/4, pos 2	0,89	N.A.	C	
MEDI SUN	-	66	18	25	42	41	37	40	4/16/4, pos 2	0.02	N.A.	C	

Les remarques suivantes sont d'application:

N.A.: Non applicable

$\tau_{UV}$ : facteur de transmission de l'ultraviolet

$\tau_v$ : facteur de transmission lumineuse

$\rho_v$ : facteur de réflexion lumineuse du côté couche

$\rho'_v$ : facteur de réflexion lumineuse du côté verre

$\tau_e$ : facteur de transmission directe de l'énergie solaire

$\rho_e$ : facteur de réflexion directe de l'énergie solaire du côté couche

$\rho'_e$ : facteur de réflexion directe de l'énergie solaire du côté verre

g: facteur de transmission totale de l'énergie solaire ou facteur solaire, côté couche  
(\*1) valeur g mentionnée pour double vitrage - composition double vitrage : standard (voyez ITT).

$\epsilon_n$ : émissivité normale déterminée par le fabricant conformément à la EN 1096-4 sur base de l'ITT. Cette valeur est certifiée par BCCA.

Ug: coefficient de transmission thermique

## 7 Conditions

- A. Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans la page de garde de cet agrément technique.
- B. Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- C. Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBA<sub>tc</sub>, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- D. Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- E. Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBA<sub>tc</sub>, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBA<sub>tc</sub>, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.
- F. L'agrément technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G. Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBA<sub>tc</sub>.
- H. Les références à l'agrément technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG ATG H909) et du délai de validité.
- I. L'UBA<sub>tc</sub>, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 7.

L'agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "Façades", accordé le 20 juin 2014.

Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 8 août 2023


Cet ATG remplace l'ATG H909, valable du 23/02/2016 au 22/02/2021. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

#### Modifications par rapport à la version précédente

- Modification de la position / valeurs de déclaration de quelques couches
- Ajout de la couche Medisun

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'opérateur d'agrément et de certification

  
Eric Winnepeninckx,  
Secrétaire général

  
Benny De Blaere,  
Directeur

  
Olivier Delbrouck,  
Directeur général

L'agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.butgb-ubadc.be](http://www.butgb-ubadc.be)).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Economie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011. Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de:



European Organisation for Technical Assessment  
[www.eota.eu](http://www.eota.eu)



Union Européenne pour l'Agrément Technique  
dans la construction  
[www.ueatc.eu](http://www.ueatc.eu)



World Federation of Technical Assessment  
Organisations  
[www.wftao.com](http://www.wftao.com)

Certificat DZ12/2266

Le système de management de

# Mediterranean Float Glass (MFG), Filiale du Groupe CEVITAL

29, Route de Meftah, L'Arbâa, 09300, Blida, Algerie

a été audité et certifié selon les exigences de

**ISO 14001:2015**

Pour les activités suivantes

Fabrication, transformation, commercialisation, vente et livraison de verre plat, feuilleté et à couches

Ce certificat est valable du 22 juillet 2024 au 21 juillet 2027 et reste valide jusqu'à décision satisfaisante à l'issue des audits de surveillance.

Version 7. Certifié depuis le 22 juillet 2012

Autorisé par

Siham VIDARD

SGS ICS France

29, avenue Aristide Briand 94110 Arcueil France

t +33 (0)1 41 24 88 88 - <https://www.sgsgroup.fr/>



Accréditation n°4-0008  
Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Ce document est un certificat électronique authentique destiné à l'usage professionnel du Client uniquement. Les versions imprimées du certificat électronique sont autorisées et seront considérées comme copies. Ce document est délivré par la société sous réserve des Conditions Générales SGS pour les Services de Certification disponibles sur [Conditions Générales](#) | [SGS](#). Nous attirons votre attention aux clauses contenues sur la limitation de responsabilité, d'indemnisation et de juridiction. Ce document est protégé par le droit d'auteur et toute altération non autorisée, contrefaçon ou falsification du contenu ou de l'apparence de ce document est illégale.



Certificat DZ21/88875

Le système de management de

# Mediterranean Float Glass (MFG), Filiale du Groupe CEVITAL

29, Route de Meftah, L'Arbâa, 09300, Blida, Algerie

a été audité et certifié selon les exigences de

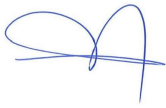
**ISO 45001:2018**

Pour les activités suivantes

Fabrication, transformation, commercialisation, vente et livraison de verre plat, feuilleté et à couches

Ce certificat est valable du 22 juillet 2024 au 21 juillet 2027 et reste valide jusqu'à décision satisfaisante à l'issue des audits de surveillance.

Version 3. Certifié depuis le 22 juillet 2012



Autorisé par  
Saada Aggad

SGS Qualitest Algérie  
Rue Belle Vue, section 49, îlot de propriété n° 66, Hydra, Algiers  
t +213 (0)770.89.12.74 - www.sgs.com



Ce document est un certificat électronique authentique destiné à l'usage professionnel du Client uniquement. Les versions imprimées du certificat électronique sont autorisées et seront considérées comme copies. Ce document est délivré par la société sous réserve des Conditions Générales SGS pour les Services de Certification disponibles sur [Conditions Générales](#) | SGS. Nous attirons votre attention aux clauses contenues sur la limitation de responsabilité, d'indemnisation et de juridiction. Ce document est protégé par le droit d'auteur et toute altération non autorisée, contrefaçon ou falsification du contenu ou de l'apparence de ce document est illégale.



Certificat DZ12/2267

Le système de management de

# Mediterranean Float Glass (MFG), Filiale du Groupe CEVITAL

29, Route de Meftah, L'Arbâa, 09300, Blida, Algerie

a été audité et certifié selon les exigences de

**ISO 9001:2015**

Pour les activités suivantes

Fabrication, transformation, commercialisation, vente et livraison de verre plat, feuilleté et à couches

# SGS

Ce certificat est valable du 22 juillet 2024 au 21 juillet 2027 et reste valide jusqu'à décision satisfaisante à l'issue des audits de surveillance.

Version 7. Certifié depuis le 22 juillet 2012

Autorisé par

Siham VIDARD

SGS ICS France

29, avenue Aristide Briand 94110 Arcueil France

t +33 (0)1 41 24 88 88 - <https://www.sgsgroup.fr/>



Ce document est un certificat électronique authentique destiné à l'usage professionnel du Client uniquement. Les versions imprimées du certificat électronique sont autorisées et seront considérées comme copies. Ce document est délivré par la société sous réserve des Conditions Générales SGS pour les Services de Certification disponibles sur [Conditions Générales](#) | SGS. Nous attirons votre attention aux clauses contenues sur la limitation de responsabilité, d'indemnisation et de juridiction. Ce document est protégé par le droit d'auteur et toute altération non autorisée, contrefaçon ou falsification du contenu ou de l'apparence de ce document est illégale.





## Certificat d'Accréditation

N° : 1-2-013 Rév 04

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, est signataire de l'accord multilatéral de l'EA pour l'accréditation, pour les activités objet du présent certificat, atteste que :

**Laboratoire Central Mediterranean Float Glass  
MFG spa / CEVITAL**

Adresse : 29, Route de Meftah - Larbaâ - Blida 09300

est accrédité selon la norme ISO/IEC 17025:2017 et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'essais suivantes :

✓ **Analyses physico-chimiques du verre float.**

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 01/08/2023  
Date de fin de validité : 09/02/2026

Le Directeur Général

Noureddine BOUDISSA

Date d'octroi de l'accréditation initiale : 09/02/2015

**Medi Star S**Substrat  
verre clair de 04 mm

Fonctions

Procédé de

Transformation

Classe  
EN1096

verre à couche à basse émissivité

magnétron

non trempable

C

Disponibilité, variantes... du produit

**Emploi en Vitrages Isolants**

Statut

**D**D: déclaré à CEKAL  
A: autorisé en VI CEKAL en face interne  
(selon les conditions mentionnées sur la  
fiche compatibilité de ce produit)C: certification par un membre de  
l'UEAtc  
(C) : certification UEAtc en cours  
d'instruction**Modalités d'emploi en VI**

pose en face 2 ou 3, verre à émarger

**Emploi en Vitrages Feuilletés**

Statut

D: déclaré à CEKAL  
A: autorisé en VF CEKAL au contact de l'intercalaire  
(selon les conditions mentionnées sur la fiche compatibilité de ce produit)**Modalités spécifiques d'emploi en VF**

Utilisation

se référer à la documentation du fournisseur

**Verre à couches certifié UEAtc**

Référence et validité du certificat UEAtc

**ATG H909 du 08/08/2023 au 07/08/2028**

Site(s) de fabrication

◆ Alg-L'Arbaa ◆

Emissivité des faces

côté couche (valeur certifiée)

**0,03**

côté opposé à la couche

**0,89****Verre à couches non certifié UEAtc**

Référence du/des document(s) attestant de l'émissivité

Site(s) de fabrication

côté couche  
(valeur déclarée EN 12898)

Emissivité des faces

côté opposé à la couche

**Caractéristiques énergétiques** $t_e$ 

0,60

 $p'_e$ 

0,23

 $p_e$ 

0,28

épaisseur

04

**Caractéristiques lumineuses** $t_{uv}$ 

0,86

 $t_v$ 

0,08

 $p'_v$  $p_v$ 

0,06

Léendes des valeurs

 $t_e$  transmission solaire directe  
 $p'_e$  réflexion solaire (côté opposé à la couche)  
 $p_e$  réflexion solaire (côté couche) $t_{uv}$  transmission ultra violet  
 $t_v$  transmission lumineuse  
 $p'_v$  réflexion lumineuse (côté opposé à la couche)  
 $p_v$  réflexion lumineuse (côté couche)

Coordonnées du fournisseur

Titulaire  
MEDITERRANEAN FLOAT GLASS  
BP/rue  
29 route de MeftahCP CN  
A- 93000Site web  
www.mfg.fzVille  
l'ARBAATéléphone  
21 321448621 23 67Télécopie  
21 32 1448555  
Email  
nawel.touati@mfg.dz

**Medi Star+S**Substrat  
verre clair de 04 mm

Fonctions

Procédé de

Transformation

Classe  
EN1096

verre à couche à basse émissivité

magnétron

non trempable

C

Disponibilité, variantes... du produit

## Emploi en Vitrages Isolants

Statut

**D**D: déclaré à CEKAL  
A: autorisé en VI CEKAL en face interne  
(selon les conditions mentionnées sur la  
fiche compatibilité de ce produit)C: certification par un membre de  
l'UEAtc  
(C) : certification UEAtc en cours  
d'instruction

## Modalités d'emploi en VI

pose en face 2 ou 3, verre à émarger

## Emploi en Vitrages Feuilletés

Statut

D: déclaré à CEKAL  
A: autorisé en VF CEKAL au contact de l'intercalaire  
(selon les conditions mentionnées sur la fiche compatibilité de ce produit)

## Modalités spécifiques d'emploi en VF

Utilisation se référer à la documentation du fournisseur

**Verre à couches certifié UEAtc**

Référence et validité du certificat UEAtc

**ATG H909 du 08/08/2023 au 07/08/2028**

Site(s) de fabrication

◆ Alg-L'Arbaa ◆

Emissivité des faces

côté couche (valeur certifiée)

**0,02**

côté opposé à la couche

**0,89****Verre à couches non certifié UEAtc**

Référence du/des document(s) attestant de l'émissivité

Site(s) de fabrication

côté couche  
(valeur déclarée EN 12898)

Emissivité des faces

côté opposé à la couche

## Caractéristiques énergétiques

 $t_e$ 

0,49

 $p'_e$ 

0,35

 $p_e$ 

0,41

épaisseur

04

## Caractéristiques lumineuses

 $t_{uv}$ 

0,74

 $t_v$ 

0,19

 $p'_v$  $p_v$ 

0,17

Léendes des valeurs

 $t_e$  transmission solaire directe  
 $p'_e$  réflexion solaire (côté opposé à la couche)  
 $p_e$  réflexion solaire (côté couche) $t_{uv}$  transmission ultra violet  
 $t_v$  transmission lumineuse  
 $p'_v$  réflexion lumineuse (côté opposé à la couche)  
 $p_v$  réflexion lumineuse (côté couche)

Coordonnées du fournisseur

Titulaire  
MEDITERRANEAN FLOAT GLASS  
BP/rue  
29 route de MeftahCP CN  
A- 93000Site web  
www.mfg.fzVille  
l'ARBAATéléphone  
21 321448621 23 67Télécopie  
21 32 1448555  
Email  
nawel.touati@mfg.dz

**Medireflect**Substrat  
verre clair de 04 mm

Fonctions

Procédé de

Transformation

Classe  
EN1096

verre à couche à contrôle solaire

magnétron

C

Disponibilité, variantes... du produit

## Emploi en Vitrages Isolants

Statut

**D**D: déclaré à CEKAL  
A: autorisé en VI CEKAL en face interne  
(selon les conditions mentionnées sur la  
fiche compatibilité de ce produit)C: certification par un membre de  
l'UEAtc  
(C) : certification UEAtc en cours  
d'instruction

## Modalités d'emploi en VI

pose en face 2, verre à émarger

## Emploi en Vitrages Feuilletés

Statut

D: déclaré à CEKAL  
A: autorisé en VF CEKAL au contact de l'intercalaire  
(selon les conditions mentionnées sur la fiche compatibilité de ce produit)

## Modalités spécifiques d'emploi en VF

Utilisation se référer à la documentation du fournisseur

**Verre à couches certifié UEAtc**

Référence et validité du certificat UEAtc

**ATG H909 du 08/08/2023 au 07/08/2028**

Site(s) de fabrication

◆ Alg-L'Arbaa ◆

Emissivité des faces

côté couche (valeur certifiée)

côté opposé à la couche

**0,89****Verre à couches non certifié UEAtc**

Référence du/des document(s) attestant de l'émissivité

Site(s) de fabrication

côté couche  
(valeur déclarée EN 12898)

Emissivité des faces

côté opposé à la couche

## Caractéristiques énergétiques

 $t_e$  $p'_e$  $p_e$ 

épaisseur

 $t_{uv}$ 

## Caractéristiques lumineuses

 $t_v$  $p'_v$  $p_v$ 

0,65

0,23

0,25

04

0,65

0,31

0,33

Léendes des valeurs

 $t_e$  transmission solaire directe  
 $p'_e$  réflexion solaire (côté opposé à la couche)  
 $p_e$  réflexion solaire (côté couche) $t_{uv}$  transmission ultra violet  
 $t_v$  transmission lumineuse  
 $p'_v$  réflexion lumineuse (côté opposé à la couche)  
 $p_v$  réflexion lumineuse (côté couche)

## Coordonnées du fournisseur

Titulaire  
MEDITERRANEAN FLOAT GLASS  
BP/rue  
29 route de MeftahCP CN  
A- 93000Site web  
www.mfg.fzVille  
l'ARBAATéléphone  
21 321448621 23 67Télécopie  
21 32 1448555  
Email  
nawel.touati@mfg.dz

**Medisun Stop (Medisun)**Substrat  
verre clair de 04 mm

Fonctions

Procédé de

Transformation

Classe  
EN1096

verre à couche à basse émissivité et contrôle solaire

magnétron

non trempable

C

Disponibilité, variantes... du produit

**Emploi en Vitrages Isolants**

Statut

**D**

D: déclaré à CEKAL

A: autorisé en VI CEKAL en face interne  
(selon les conditions mentionnées sur la  
fiche compatibilité de ce produit)C: certification par un membre de  
l'UEAtc(C) : certification UEAtc en cours  
d'instruction**Modalités d'emploi en VI**

pose en face 2 ou 3, verre à émarger

**Emploi en Vitrages Feuilletés**

Statut

D: déclaré à CEKAL

A: autorisé en VF CEKAL au contact de l'intercalaire  
(selon les conditions mentionnées sur la fiche compatibilité de ce produit)**Modalités spécifiques d'emploi en VF**

Utilisation

se référer à la documentation du fournisseur

**Verre à couches certifié UEAtc**

Référence et validité du certificat UEAtc

**ATG H909 du 08/08/2023 au 07/08/2028**

Site(s) de fabrication

◆ Alg-L'Arbaa ◆

Emissivité des faces

côté couche (valeur certifiée)

**0,02**

côté opposé à la couche

**0,89****Verre à couches non certifié UEAtc**

Référence du/des document(s) attestant de l'émissivité

Site(s) de fabrication

côté couche

(valeur déclarée EN 12898)

Emissivité des faces

côté opposé à la couche

**Caractéristiques énergétiques** $t_e$ 

0,41

 $\rho'_e$ 

0,39

 $\rho_e$ 

0,47

épaisseur

04

**Caractéristiques lumineuses** $t_{uv}$ 

0,66

 $t_v$ 

0,25

 $\rho'_v$  $\rho_v$ 

0,23

**Légendes des valeurs** $t_e$  transmission solaire directe $\rho'_e$  réflexion solaire (côté opposé à la couche) $\rho_e$  réflexion solaire (côté couche) $t_{uv}$  transmission ultra violet $t_v$  transmission lumineuse $\rho'_v$  réflexion lumineuse (côté opposé à la couche) $\rho_v$  réflexion lumineuse (côté couche)**Coordonnées du fournisseur**Titulaire  
MEDITERRANEAN FLOAT GLASSBP/rue  
29 route de MeftahCP CN  
A- 93000Site web  
www.mfg.fzVille  
l'ARBAATéléphone  
21 321448621 23 67Télécopie  
21 32 1448555Email  
nawel.touati@mfg.dz